



AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que :

Le conseil municipal de la Ville de Chambly a adopté lors de la séance ordinaire du 17 mars 2026, les règlements suivants :

RÈGLEMENT 2026-1446-03

« Règlement final 2026-1446-03 modifiant le règlement 2020-1446 concernant les animaux afin de spécifier certaines infractions »

Ce règlement a reçu l'approbation suivante :
Par le conseil : 17 mars 2026

RÈGLEMENT 2026-1484-01

« Règlement final 2026-1484-01 modifiant le règlement 2022-1484 décrétant l'octroi d'une aide financière aux propriétaires d'immeuble patrimoniaux pour un service de consultation professionnelle »

Ce règlement a reçu l'approbation suivante :
Par le conseil : 17 mars 2026

RÈGLEMENT 2026-1537

« Règlement final 2026-1537 relatif à l'arrosage et l'utilisation de l'eau potable et abrogeant les règlements 89-508 et 2020-1438 et leurs amendements »

Ce règlement a reçu l'approbation suivante :
Par le conseil : 17 mars 2026

Prenez avis que ces règlements sont en vigueur conformément aux dispositions de la Loi et qu'ils sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Ville de Chambly à l'adresse suivante : <https://www.ville.chambly.qc.ca/>.

DONNÉ à Chambly,
Ce 23 mars 2026

M^e Alexis Jovin
Greffier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS DE PROMULGATION

Règlements 2026-1446-03, 2026-1484-01 et 2026-1537

Je soussigné, M^e Alexis Jovin, greffier adjoint de la Ville de Chambly, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis de promulgation ci-haut mentionné sur le site Internet de la Ville de Chambly, le 23 mars 2026.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Chambly, ce 23^e jour du mois de mars 2026.



M^e Alexis Jovin
Greffier adjoint